



## Déclaration des élu.es représentant les personnels au CTSD, séance du jeudi 6 février 2020

Madame la directrice,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour une séance du Comité Technique hors norme.

Cette séance est hors-norme parce qu'elle se déroule dans le pays depuis douze semaines un mouvement social contre la réforme des retraites auquel l'opinion publique apporte majoritairement son soutien et auquel les personnels de l'éducation nationale participent avec force et détermination.

Parce qu'elle écarte les fonctionnaires civils du Code des Pensions, cette réforme est une atteinte au statut du fonctionnaire d'État dans la mesure où la pension ne sera plus calculée sur la base des six derniers mois et ne sera pas payée par le budget de l'État. Ce ne sera d'ailleurs plus une pension. La pension est un salaire continué conçu pour garantir aux fonctionnaires le maintien d'un niveau de vie digne après une carrière consacrée au service de l'intérêt général. Le régime universel engendre un effondrement des pensions des fonctionnaires qui ont peu de primes, et c'est précisément le cas des professeurs. Le régime universel banalise le service de l'État. Il est la négation de la fonction, structurante de notre contrat social. Ce n'est pas un hasard si ce sont les professions de l'État social qui sont en pointe dans ce mouvement, enseignant-es et soignant-es en tête. Nous sommes déterminés à obtenir le retrait de ce projet de loi parce que des alternatives existent pour financer les retraites dans la durée.

Madame la directrice, cette séance est hors-norme également parce qu'elle a pour objet la présentation au niveau de notre administration des conséquences de la loi du 6 août 2019 dite « de transformation de la fonction publique ». A l'instar de la réforme des retraites qui dénature le lien entre le fonctionnaire retraité et l'État, cette loi dénature le lien entre le fonctionnaire actif et l'État. Parce qu'elle place le recours au contrat au même rang que le recrutement de titulaires, parce qu'elle facilite les restructurations et permet les abandons de missions, les délégations de service public, les externalisations, les privatisations, parce qu'elle encourage l'individualisation des rémunérations et des primes, parce qu'elle débride le pouvoir discrétionnaire du supérieur hiérarchique direct en matière de sanction, d'affectation, de promotion, de rémunération. Pour toutes ces raisons, cette loi, initiée par des acteurs économiques fanatiques de néo-libéralisme, rédigée par un exécutif escamotant le contrat social, est une forfaiture, un coup de force contre la démocratie sociale. En effet, elle s'inscrit à rebours de la longue marche séculaire vers la démocratisation de notre État, dont le Conseil National de la Résistance, la Constitution de 1946 et les lois Le Pors de 1983/84 sont les glorieux jalons.

La démocratie n'est pas complète quand les contre-pouvoirs et les corps intermédiaires sont privés des outils qui leur permettent d'agir, quand le fonctionnement de l'appareil d'État et celui du monde du travail échappe à la délibération et à la confrontation des points de vue. Dans l'éducation plus encore, parce qu'il est en charge de l'émancipation de la jeunesse, le fonctionnaire est un fonctionnaire citoyen qui doit pouvoir jouir des attributs démocratiques du citoyen et avoir un droit de regard sur le fonctionnement du service et sur les décisions de l'administration. Le dessaisissement des commissions paritaires de leurs compétences en termes de mobilité et de promotion est illégitime.

Madame la directrice, cette séance est enfin hors-norme car elle ouvre la préparation de la rentrée scolaire 2020 sous l'égide d'un budget et de réformes qui continuent à dégrader le service public d'éducation, pour le plus grand profit des officines privées. La suppression de 9 postes dans le premier degré ne permettra pas de répondre aux annonces ministérielles qu'il s'agisse du dédoublement des classes de Grande Section en Éducation prioritaire ou de la

limitation à 24 élèves de la Grande Section hors Éducation prioritaire. La « dotation » de moins 9 postes ne permettra pas non plus de répondre aux 4 autres priorités également retenues en terme de remplacements, référents plan maths et langues, école inclusive, ruralité.

La suppression de 12 postes dans les collèges de la Nièvre est d'autant plus incompréhensible qu'elle se fonde parfois sur des effectifs prévisionnels sous évalués.: la saignée se poursuit. A ce jour, la FSU n'a pas reçu de réponse à son courrier pour obtenir plus de clarté dans les documents fournis concernant les DHG de collège. Nous espérons que les informations seront données en séance car avec la fermeture de l'équivalent de 20 divisions pour une baisse de seulement 63 élèves. La FSU considère qu'il y a là une volonté de ne pas soutenir le service public d'Éducation en milieu rural. Ces suppressions vont mettre en difficulté les établissements alors que le public scolaire de la Nièvre aurait besoin d'être soutenu.

Les budgets étriqués successifs et les réformes s'inscrivent dans un contexte d'épuisement professionnel et surtout de colère. Elles s'inscrivent dans un contexte d'écœurement face à la faiblesse chronique des rémunérations et aux discours médiatiques mensongers. Aussi, la profession n'est pas en accord avec une prétendue revalorisation, qui ne serait en fait qu'une compensation, aux effets lointains et liée à des contreparties sur le temps de service, les missions, le management et qui ne concernerait pas l'ensemble des personnels. D'ailleurs, la facétie des promesses du ministre Blanquer a été révélée par le Conseil d'État ! La FSU relaie ici le souhait de tous nos collègues et exige le dégel immédiat du point d'indice ainsi qu'une revalorisation immédiate et sans condition des salaires de toutes et tous.

La FSU n'acceptera pas un sous-statut à bas coûts (pour ne pas dire low cost) pour les jeunes professeurs et autres personnels de l'E.N. exerçant des missions dans les écoles et les établissements ( psychologues, CPE, ...), car d'ores-et-déjà, les étudiant-es se détournent du professorat, ou des concours et le gouvernement joue à un jeu dangereux en matière de recrutements.

La FSU s'oppose à la décentralisation de la médecine scolaire qui rompt avec le principe d'égalité sur tout le territoire .

Quant à la gestion du handicap, la FSU dénonce le fait que les AESH sont les grands oubliés de la conférence nationale du handicap. Ces personnels ô combien indispensables attendent « *des améliorations de leurs conditions de travail et de la reconnaissance professionnelle* ». Et le Président de la République a beau jeu de dire que « *Plus aucun élève en situation de handicap ne devra se trouver sans solution à la rentrée prochaine* » .

Madame la directrice, si la crise que nous traversons ne débouche pas sur des conquêtes sociales nouvelles, si le Ministre, le gouvernement, le Président et sa majorité, s'entêtent dans une politique néo-libérale qui pulvérise le contrat social, alors il faut avoir conscience qu'il s'ensuivra une crise politique majeure dont personne ne peut prévoir les conséquences.

La FSU attend des réponses autres que démagogiques et appelle le 20 février à une nouvelle journée nationale de grève et de manifestations interprofessionnelles et intergénérationnelles à laquelle se joignent FO, la CGT, Solidaires, la FIDL, la MNL, l'UNL et l'UNEF.